

LEGENDE

- Application de la limite cadastrale
- Périmètre du lotissement
- Limite de lot
- Terrain destiné à une utilisation privative (Parcelles individuelles)
- Chaussée - Parkings: enrobé noir
- Trottoir: Enrobé
- Marquage sur chaussée: Résine
- Espace vert: Gazon
- Espace vert: Plantations sur bâche
- Espace vert: Arbres à planter
- Espace vert: Massifs arbustifs à planter
- Numéro de lot
- Emplacement indicatif de places de stationnement non closes (réalisation à charge acquéreur)
- Surface de lot
- Cote terrain naturel
- Plantation d'une haie bocagère d'essences locales dans une noue à réaliser par l'aménageur. L'entretien de cette haie est à la charge des acquéreurs
- Accès piéton autorisé (emplacement indicatif) sur allée par portillon

REGLES D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

- Sur ces limites, les constructions seront implantées avec un recul minimum de 2 m
- Sur ces limites, les constructions seront implantées avec un recul minimum de 3 m.
- Sur ces limites, les constructions seront implantées :
 - soit en limite
 - soit à 1 m minimum de la limite
- Accès véhicule interdit

Les surfaces des lots ne deviendront définitives qu'après bornage du périmètre contradictoirement avec les riverains.

DEPARTEMENT DU CALVADOS
HOTTOT LES BAGUES
 Cadastre Section 14336 AB n°120

Lotissement
RESIDENCE "LE CLOS PAULMIERS"



Modificatif n°1 de permis d'aménager

N° Dossier : 19 1382
 Système planimétrique : Lambert I
 Système altimétrique : IGN 69

Plan Règlement graphique

PA 10
 Echelle : 1/400

Maire d'Ouvrage

MAIRIE
 Place du Dorset Régiment
 14250 HOTTOT-LES-BAGUES

Bureau d'études VRD / Géomètre-Expert

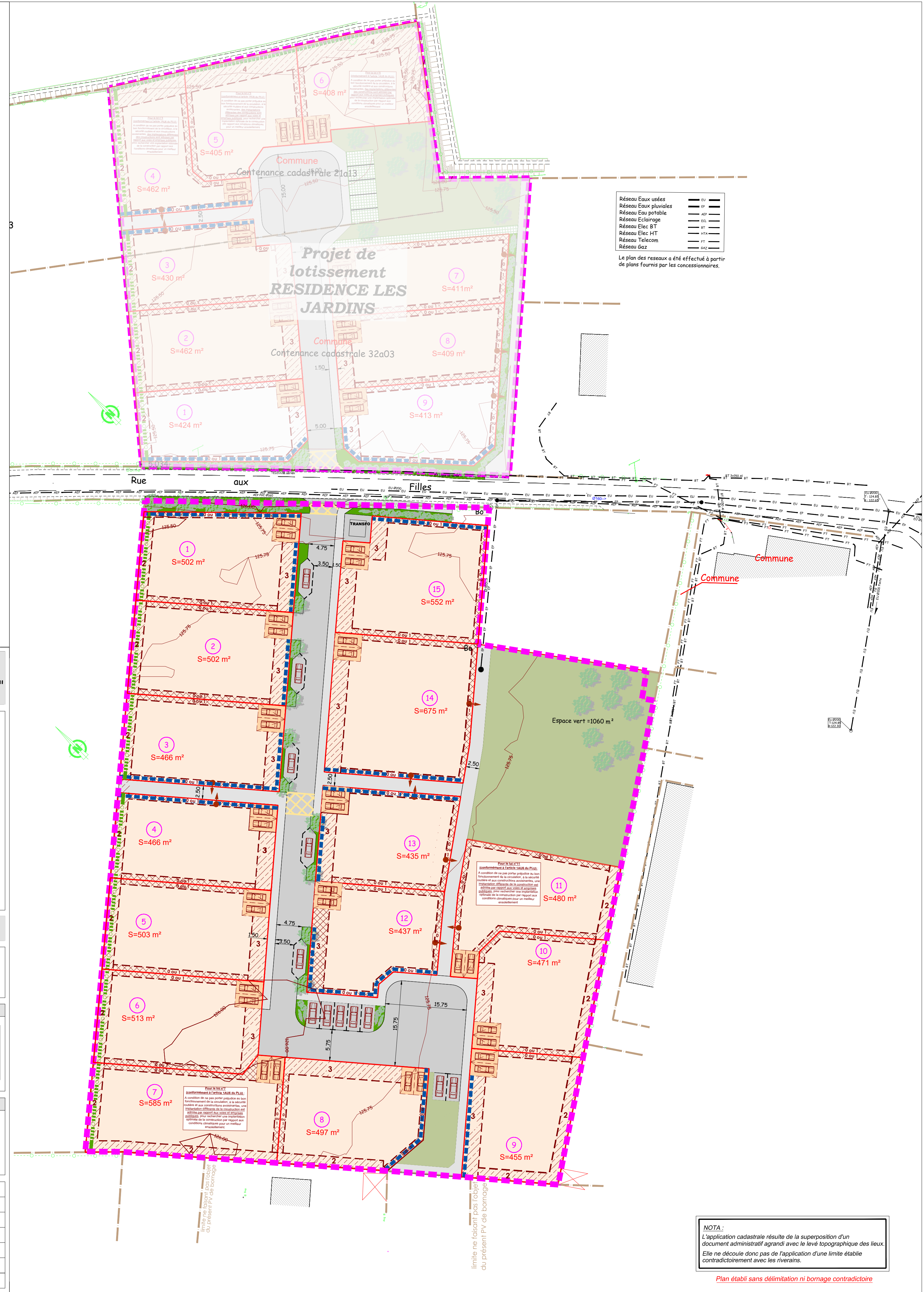
GEOSAT
 NORMANDIE
 GEOMETRE-EXPERT

542 Avenue des Digues - Parc Normandie
 14125 FLEURY-SUR-ORNE
 Tel: 02 31 820 820 - Fax: 02 31 820 821
 24 place du Champ de Mars
 50000 SAHNI-LO
 Tel: 02 33 57 00 02 - Fax: 02 33 55 40 21

Architecte Urbaniste

GAZEL Architecture
 11 Rue du Général Duparge 14000 Caen

Ind.	Observations	Aut. / Date
01	PA n°014 336 21 D0002 autorisé à TERRE ET CAP	le 14/12/2021
02	PA prorogé jusqu'au 14/12/2025	le 20/09/2024
03	PA transféré à la commune	le 15/04/2025



Le plan des réseaux a été effectué à partir de plans fournis par les concessionnaires.

NOTA:
 L'application cadastrale résulte de la superposition d'un document administratif agrandi avec le levé topographique des lieux. Elle ne découle donc pas de l'application d'une limite établie contradictoirement avec les riverains.

Plan établi sans délimitation ni bornage contradictoire